

Postulat

**Demandant l'autorisation de renouvellement – payante - d'une concession de 30 ans (tombe à la ligne) à son échéance.**

Certains défunts n'ont pas souhaité être incinérés. Mises en terre, leurs tombes se verront désaffectées au bout de 30 ans. Les familles n'ont pas toujours saisi, dans l'émotion du deuil, la conséquence rédhibitoire d'une tombe à la ligne.

Le couperet tombe, l'avis est placardé au cimetière, les tombes en question sont désaffectées. C'est une 2<sup>e</sup> disparition. Il n'est plus possible de venir se recueillir devant une tombe portant le nom et les dates de ce qui fut la vie d'un proche.

Avec le nombre de défunts incinérés, de nouveaux espaces destinés aux tombes funéraires se sont libérés. On ne peut plus imputer le manque de place.

J'ajoute qu'avec le développement des carrés musulmans dans les cimetières, les communes doivent faire preuve d'adaptation face aux exigences du rite musulman : corps tournés vers La Mecque et interdiction d'exhumation (donc de désaffectation). Ainsi, à Lausanne, la Ville souhaite réserver des concessions aux défunts musulmans. Mais cela nécessite un changement dans les règlements en vigueur. Selon 24 H., un carré musulman pourrait être aménagé au cimetière de Bois-de-Vaux d'ici à la fin de l'année 2014. Donc les règlements en la matière peuvent être modifiés !

En France si on prend l'exemple du Père Lachaise, à Paris, on constate que la demande de renouvellement d'une concession de 30 ans peut se faire à la Mairie, après l'échéance de la concession. En Italie, par ex. à Piacenza, l'on peut également renouveler une concession de 30 ans.

Le temps me semble venu d'assouplir le règlement en matière de prolongement des concessions à la ligne et de permettre aux proches de pouvoir continuer à déposer des fleurs sur la tombe d'une grand-mère, d'un frère, d'un père...

Si les tombes à la ligne sont du ressort cantonal, les concessions sont octroyées par les communes. Dans ce cas, le prolongement d'une concession à la ligne par une concession payante doit être possible.

Je remercie la Municipalité de bien vouloir étudier cette proposition.

V.Bory Beaud  
Conseillère communale Les Verts